



Recherche en un coup d'œil

Réévaluation du niveau de sécurité des délinquants autochtones et non autochtones de sexe masculin

MOTS CLÉS : *délinquants de sexe masculin, délinquants autochtones, réévaluation du niveau de sécurité*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le classement selon le niveau de sécurité influence grandement, pour un délinquant, la participation aux programmes, l'accès à des privilèges et la libération discrétionnaire; il est donc essentiel qu'il soit fait selon des méthodes transparentes, uniformes et valides. D'après des recherches, la proportion de délinquants autochtones classés à des niveaux de sécurité plus élevés serait légèrement plus forte que celle de non-Autochtones (sécurité maximale : 15,8 % et 13,3 % respectivement).

Pour savoir si l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité (ERNS) surclasse les délinquants autochtones, la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada a réalisé une étude sur l'utilisation de l'ERNS auprès de cette sous-population de délinquants. Cette étude a servi à revalider l'ERNS en tant que partie du processus de réévaluation du niveau de sécurité.

Ce que nous avons fait

L'étude a consisté à analyser les recommandations faisant suite à la réévaluation du niveau de sécurité (sécurité minimale, moyenne et maximale) de 32 328 délinquants de sexe masculin au cours d'une période de quatre ans. Parmi ces délinquants, 6 717 étaient des Autochtones. Ces examens ont été analysés séparément pour les Autochtones et pour les non-Autochtones.

Ce que nous avons constaté

Les résultats de la présente étude démontrent que les recommandations fondées sur la réévaluation étaient liées à des concepts pertinents de risque et de besoins autant pour les Autochtones que pour les non-Autochtones. On a constaté que, pour ce qui est des délinquants Autochtones, les recommandations basées sur l'ERNS et les placements selon le niveau de sécurité étaient justifiés par des niveaux plus élevés de risque, de besoins, et de cas d'inconduite en établissement.

L'étude amène donc à penser que les recommandations fondées sur l'évaluation des délinquants autochtones étaient appropriées et que les délinquants autochtones n'étaient pas surclassés par l'ERNS.

De plus, quand on a revalidé l'Échelle, les tests de fiabilité ont indiqué que celle-ci était « moyennement fiable », soit un résultat acceptable et qui concorde avec

les résultats d'autres instruments d'évaluation correctionnelle.

On a donc constaté que des scores élevés sur l'ERNS correspondaient à des niveaux plus élevés de risque et de besoins, et à des niveaux plus faibles de motivation et de potentiel de réinsertion sociale. Ces résultats démontrent donc la forte validité de convergence de l'Échelle.

L'ERNS conserve une validité prédictive solide pour les inconduites en établissement et les mises en liberté discrétionnaires, et sa capacité prédictive est satisfaisante dans les domaines liés à sa raison d'être. En définitive, ces résultats appuient la poursuite de l'utilisation de l'ERNS.

Ce que cela signifie

Finalement, l'étude n'a pas trouvé de preuve que l'utilisation de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité entraînait un sur classement des délinquants autochtones. En fait, d'après les preuves empiriques actuelles montrant une association entre le comportement en établissement et les niveaux de sécurité, les délinquants autochtones sont placés au niveau de sécurité approprié.

Les résultats de cette étude appuient le maintien de l'usage de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité avec les Autochtones et avec les non-Autochtones.

Pour de plus amples renseignements

Gobeil, R. (sous presse). *Examen de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquants autochtones et non autochtones de sexe masculin*. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante :

research@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Kim Allenby

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-996-3287

recherche@csc-scc.gc.ca